



CATALOGUE DES FORMATIONS

2019-2020

Dernière mise à jour : octobre 2019



INTERVENIR AUPRÈS DE LA PERSONNE SUICIDAIRE À L'AIDE DE BONNES PRATIQUES

Formation en intervention destinée aux intervenants
Durée : 21 heures

Formation reconnue par l'OPQ (RA01972-17)
Formation reconnue par l'OTSTCFQ (Réf. : 270)
2 unités d'éducation continue SOFEDUC

Ce programme de formation de l'Association québécoise de prévention du suicide (AQPS) s'adresse aux intervenants et professionnels qui ont la responsabilité de gérer le risque suicidaire chez les adultes ou les adolescents dans le cadre de leur pratique, dans tous les contextes d'intervention et modalités de services.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Au terme de cette formation, le participant sera capable de diriger et orienter une intervention efficace auprès d'une personne en détresse suicidaire. Le participant apprendra les pratiques à privilégier selon la situation, la clientèle et le niveau de dangerosité.

COMPÉTENCES VISÉES

Le participant développera les compétences liées au *Guide de bonnes pratiques en prévention du suicide à l'intention des intervenants des centres de santé et de services sociaux* du ministère de la Santé et des Services sociaux (2010). Plus spécifiquement, le participant sera capable de :

- Avoir une meilleure compréhension de la personne suicidaire;
- Être proactif auprès des personnes à haut risque et aborder la question du suicide;
- Aiguiser son jugement clinique à l'aide de la *Grille d'estimation de la dangerosité d'un passage à l'acte suicidaire*;
- Développer des stratégies pour faire grandir la partie qui veut vivre chez une personne suicidaire;
- Créer un plan d'action permettant à la personne de se mobiliser pour sa propre sécurité;
- Savoir conclure l'intervention en sécurité et prévoir le suivi tout en gérant les moments critiques;
- Évaluer les besoins et faciliter l'accès aux services (orienter, référer ou accompagner la personne).

DÉCLINAISONS

Cette formation a été adaptée pour plusieurs clientèles. Une discussion avec un formateur-conseiller de Suicide Action Montréal vous permettra de déterminer la formation la plus adaptée pour votre équipe :

- Adultes
- Jeunesse
- Détention
- Aînés
- Premières Nations
- Nunavik

MODALITÉS

- Il est possible de former des groupes de formation dans votre milieu professionnel.
- Cette formation est offerte plusieurs fois par année en sessions publiques. Un maximum de 2 intervenants d'un même milieu peuvent s'inscrire à une même session publique.
- Une attestation de formation est remise pour avoir complété la totalité de la formation.
- Le nombre minimal de participants est de 6 et le nombre maximal de participants est de 12.



AGIR EN SENTINELLE POUR LA PRÉVENTION DU SUICIDE

Formation destinée aux milieux qui désirent implanter un programme de prévention du suicide

Durée : 7 heures

Cette formation de l'Association québécoise de prévention du suicide (AQPS) s'adresse aux organisations qui désirent mettre en place un réseau de sentinelles dans leur milieu. Les sentinelles sont des adultes qui, dans leur contexte de travail ou de bénévolat, sont susceptibles de venir en aide à une personne suicidaire, dans les limites du rôle établi.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Au terme de cette formation, le participant sera capable de repérer une personne suicidaire, d'établir un lien de confiance avec celle-ci en vue d'aborder la question du suicide, puis de l'accompagner vers les ressources d'aide appropriées. Plus spécifiquement, le participant sera capable de :

- Connaître le rôle, les responsabilités et limites de la sentinelle en prévention du suicide;
- Prendre conscience de l'influence de ses valeurs et croyances face au suicide;
- Identifier les personnes à risque à partir des facteurs de vulnérabilité et de protection;
- Reconnaître les indices de détresse et signes précurseurs;
- Créer un climat de confiance propice pour aborder la question du suicide;
- Vérifier la planification du suicide et référer à un intervenant;
- Encourager la personne à demander de l'aide, la motiver et la soutenir dans ses démarches.

MODALITÉS

- Cette formation s'inscrit dans un plan global d'actions en prévention du suicide. **Certains prérequis sont à prévoir et à discuter avec un formateur-conseiller.** Suicide Action Montréal offre le service-conseil dans la mise en place des prérequis à la formation.
- Une attestation de participation est remise pour avoir complété la totalité de la formation.
- Le nombre minimal de participants est de 8 et le nombre maximal de participants est de 12.



INTERVENIR APRÈS UN ÉVÉNEMENT LIÉ AU SUICIDE : GESTION D'UNE POSTVENTION

Formation destinée aux intervenants et aux gestionnaires

Durée : 7 heures

Cette formation est conforme au « Programme de postvention en milieu scolaire » élaboré par Monique Séguin et al. (2004), qui a pour but de permettre le développement des compétences nécessaires à la gestion d'un suicide en milieu scolaire. Elle s'adresse à tous les acteurs interpellés par la gestion de l'événement lorsque survient un décès par suicide ou une tentative de suicide en milieu scolaire afin d'éviter l'effet de contagion au sein du milieu.

OBJECTIF DE LA FORMATION

Dans cette formation, le participant apprendra à tenir compte des éléments essentiels pour la gestion de l'événement (suicide ou tentative de suicide) en vue de poser les actions requises pour contrer l'effet de contagion.

AUTRES COMPÉTENCES VISÉES

- Connaître les dernières données scientifiques et la nouvelle approche en postvention;
- Saisir le but et les objectifs des activités de postvention;
- Développer une analyse continue de la situation et des besoins lors d'une postvention;
- Comprendre les réactions possibles (stress, crise et deuil) suite à un suicide;
- Choisir adéquatement les activités d'intervention suite à l'analyse.

MODALITÉS

- Cette formation s'inscrit dans un plan global d'actions en prévention du suicide. **Certains prérequis sont à prévoir et à discuter avec un formateur-conseiller.** Suicide Action Montréal offre le service-conseil dans la mise en place des prérequis à la formation.
- Nous limitons le nombre de participants à 12 personnes pour favoriser un développement optimal des compétences et la participation active dans les activités d'apprentissage.
- Une attestation de participation est remise pour avoir complété la totalité de la formation.
- Le nombre minimal de participants est de 6 et le nombre maximal de participants est de 12.



REPÉRER LA PERSONNE VULNÉRABLE AU SUICIDE ET APPLIQUER LES MESURES DE PROTECTION REQUISES

Formation destinée aux professionnels du réseau de la santé et des services sociaux non-intervenants
Durée : 3,5 heures à 7 heures

Ce programme de formation de l'Association québécoise de prévention du suicide (AQPS) s'adresse aux intervenants du réseau de la santé et des services sociaux qui ont à jouer un rôle de prévention du suicide dans leur organisation, mais qui n'ont pas à intervenir ni à faire l'estimation de la dangerosité d'un passage à l'acte suicidaire.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Au terme de cette formation, le participant sera capable d'identifier les personnes potentiellement suicidaires, de vérifier la présence des idées suicidaires, et d'appliquer les mesures de protection requises pendant l'attente d'une prise à charge par un intervenant ayant suivi la formation. Intervenir auprès de la personne suicidaire à l'aide de bonnes pratiques. Plus spécifiquement, le participant sera capable de :

- Comprendre le suicide;
- Repérer la personne vulnérable au suicide;
- Déterminer si le repérage est positif ou négatif;
- Déterminer les mesures de protection requises;
- Appliquer les mesures de protection requises.

MODALITÉS

- Une attestation de participation est remise pour avoir complété la totalité de la formation.
- Le nombre minimal de participants est de 6 et le nombre maximal de participants est de 12.



PRÉVENIR LE SUICIDE CHEZ LES ÂÎNÉS : REPÉRER, PROTÉGER ET REDONNER ESPOIR

Formation destinée aux professionnels du réseau de la santé et des services sociaux non-intervenants

Durée : 7 heures

Ce programme de formation de l'Association québécoise de prévention du suicide (AQPS) s'adresse aux intervenants du réseau de la santé et des services sociaux qui ont à jouer un rôle de prévention du suicide auprès des personnes âgées de 65 ans et plus dans leur organisation, mais qui n'ont pas à intervenir ni à faire l'estimation de la dangerosité d'un passage à l'acte suicidaire.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Au terme de cette formation, le participant sera capable d'identifier les personnes âgées potentiellement suicidaires, de vérifier la présence des idées suicidaires, et d'appliquer les mesures de protection requises pendant l'attente d'une prise à charge par un intervenant ayant suivi la formation *Intervenir auprès de la personne suicidaire à l'aide de bonnes pratiques*. Plus spécifiquement, le participant sera capable de :

- Avoir une meilleure compréhension de la personne âgée suicidaire;
- Repérer la personne âgée vulnérable au suicide;
- Déterminer si le repérage est positif ou négatif;
- Déterminer les mesures de protection requises;
- Appliquer les mesures de protection requises;
- Développer des stratégies pour redonner espoir à la personne âgée suicidaire.

MODALITÉS

- Une attestation de participation est remise pour avoir complété la totalité de la formation.
- Le nombre minimal de participants est de 6 et le nombre maximal de participants est de 12.



CONSOLIDER SES APPRENTISSAGES POUR MIEUX ESTIMER LA DANGÉROSITÉ D'UN PASSAGE À L'ACTE SUICIDAIRE

Atelier de perfectionnement à la formation « Intervenir auprès de la personne suicidaire à l'aide de bonnes pratiques »

Durée : 3,5 heures à 7 heures

Atelier reconnu par OPQ (RA02079-17)

Cet atelier s'adresse aux équipes de travail dont les intervenants ont complété avec succès la formation ***Intervenir auprès de la personne suicidaire à l'aide de bonnes pratiques***. Il a pour but d'aider les intervenants à poursuivre le développement des compétences en estimation de la dangerosité, à aiguiser leur jugement clinique, ainsi qu'à répondre aux questions spécifiques concernant le suicide et leur pratique.

DÉROULEMENT DE L'ATELIER

- Retour sur les éléments principaux de l'utilisation de la *Grille d'estimation de la dangerosité d'un passage à l'acte suicidaire*;
- Étude de nouvelles vignettes cliniques et discussion approfondie des enjeux cliniques. Les vignettes peuvent être fournies par Suicide Action Montréal ou par le client;
- Période de questions sur l'estimation de la dangerosité et la gestion des conduites suicidaires.

MODALITÉS

- Tous les participants doivent avoir complété la formation *Intervenir auprès de la personne suicidaire à l'aide de bonnes pratiques*.
- La durée de l'atelier est établie en fonction du nombre de vignettes étudiées, des objectifs de l'atelier, et des besoins des participants.
- Une attestation de participation est remise pour avoir complété la totalité de la formation.
- Le nombre de participants par groupe est déterminé par les objectifs de l'atelier et le profil du groupe. Le nombre minimal de participants est de 6 et le nombre maximal de participants est de 15.



CONSOLIDER SES APPRENTISSAGES POUR MIEUX TRAVAILLER L'AMBIVALENCE ET LE REPOSITIONNEMENT DE LA PERSONNE SUICIDAIRE:

Atelier de perfectionnement à la formation Intervenir auprès de la personne suicidaire à l'aide de bonnes pratiques.

Durée : 3,5 à 7 heures

Atelier reconnu par OPQ (RA02430-18)

Cet atelier s'adresse aux équipes de travail dont les intervenants ont complété avec succès la formation ***Intervenir auprès de la personne suicidaire à l'aide de bonnes pratiques***. Il a pour but d'aider les intervenants à poursuivre le développement des compétences dans l'estimation de la dangerosité en rehaussant le niveau d'habileté à activer l'ambivalence et susciter l'espoir chez la personne suicidaire. Il permettra aussi de répondre aux questions cliniques vécues à partir de leurs expériences pratique et ce, en lien avec le suicide.

DÉROULEMENT DE L'ATELIER

- *Bref retour sur les principaux concepts abordés en formation pour Travailler l'ambivalence et le repositionnement.*
- *Jeux de rôles, mises en situation, réflexions et discussions approfondies des enjeux émotionnels et cliniques. Il est préférable que les situations cliniques proviennent du client et soient fournies avant la formation. Au besoin, Suicide Action Montréal fournira des cas cliniques.*

MODALITÉS

- *La durée de l'atelier est de 3,5 heures.*
- *Le nombre de participants par groupe est déterminé en fonction des objectifs de l'atelier et du profil du groupe. La plupart des groupes sont de 15 personnes maximum.*
- *Tous les participants doivent avoir complété la formation Intervenir auprès de la personne suicidaire à l'aide de bonnes pratiques.*

ATELIERS DE PERFECTIONNEMENT VARIÉS, SUR MESURE SELON LES BESOINS DES PARTICIPANTS

Ateliers de perfectionnement à la formation « Intervenir auprès de la personne suicidaire à l'aide de bonnes pratiques »

Durée : 3,5 heures à 7 heures

Nos formateurs-conseillers animent des ateliers créés sur mesure pour les équipes de travail dont les intervenants ont complété avec succès la formation ***Intervenir auprès de la personne suicidaire à l'aide de bonnes pratiques***. Les apprentissages qui sont explorés dans ces ateliers varient selon les besoins des intervenants et peuvent inclure des thèmes tels que l'ambivalence, le repositionnement, susciter l'espoir, les principaux éléments de la *Grille d'estimation de la dangerosité d'un passage à l'acte suicidaire*, ou autre.

Ces ateliers ont pour objectifs de poursuivre le développement des compétences dans l'estimation de la dangerosité en plus de répondre aux questions cliniques vécues à partir des expériences pratiques des intervenants en lien avec le suicide.

DÉROULEMENT DE L'ATELIER

- Bref retour sur les principaux concepts abordés en formation pour travailler l'ambivalence et le repositionnement;
- Jeux de rôles, mises en situation, réflexions et discussions approfondies des enjeux émotionnels et cliniques.

MODALITÉS

- Tous les participants doivent avoir complété la formation *Intervenir auprès de la personne suicidaire à l'aide de bonnes pratiques*.
- La durée et les objectifs de l'atelier sont établis en fonction du nombre de vignettes étudiées et des besoins des participants.
- Il est préférable que les situations cliniques proviennent du client et soient fournies avant la formation. Au besoin, Suicide Action Montréal fournira des cas cliniques.
- Une attestation de participation est remise pour avoir complété la totalité de la formation.
- Le nombre de participants par groupe est déterminé par les objectifs de l'atelier et le profil du groupe, et les groupes sont de 15 personnes maximum.



INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

FORMATEURS

Nos formateurs accrédités possèdent une solide expérience en formation. De plus, ce sont des professionnels qui travaillent en prévention du suicide depuis plusieurs années.

APPROCHE

Les activités d'apprentissage rencontrent les principes andragogiques reconnus avec une alternance entre la théorie et la mise en pratique : exercices, vignettes cliniques, discussions, jeux de rôle, etc.

SALLE ET MATÉRIEL NÉCESSAIRES POUR LES FORMATIONS

- Salle d'une capacité jusqu'à 20 personnes avec une disposition des tables en « U »
- Tableau et multi-feuilles (de style « flip-chart »)
- Projecteur, ordinateur et haut-parleurs
- Il est possible d'utiliser les locaux de SAM sans frais additionnels

POUR PLUS D'INFORMATION

Communiquez avec nous à formation@suicideactionmontreal.qc.ca pour en connaître davantage sur nos produits de formation, les modalités, la tarification et les disponibilités. Vous pouvez également visiter notre site internet (suicideactionmontreal.org) pour voir l'ensemble de nos services.

TARIFICATION 2019-2020

INTERVENIR AUPRÈS DE LA PERSONNE SUICIDAIRE À L'AIDE DE BONNES PRATIQUES

Les tarifs indiqués ci-dessus sont valides pour toutes les déclinaisons, sauf exceptions

Formation de groupe en milieu de travail

	Organisations publiques et privées	Organisations à but non lucratif
Frais de formation	3 300 \$ (1 100 \$ /jour)	1 950 \$ (650 \$ /jour)
Frais de déplacement	90 \$ (30 \$ /jour)	
Frais d'accréditation	471 \$	
Sous-total	3 861 \$	2 511 \$

Inscription individuelle en formation publique

	Participants individuels	Organisations à but non lucratif / étudiants
Frais de formation	420 \$	325 \$
Frais d'accréditation	40 \$	
Sous-total	460 \$	365 \$

FORMATION D'UNE DURÉE DE 1 JOUR :Sentinelles

	Organisations publiques et privées	Organisations à but non lucratif
Frais de formation	1 100 \$	650 \$
Frais de déplacement	30 \$	
Frais de matériel	30 \$	
Sous-total	1 160 \$	710 \$

FORMATIONS D'UNE DURÉE DE 1 JOUR : Ateliers de perfectionnement (AOS – Dangersité)

	Organisations publiques et privées	Organisations à but non lucratif
Frais de formation	1 300 \$	850 \$
Frais de déplacement	30 \$	
Frais de matériel	30 \$	
Sous-total	1 360 \$	910 \$



FRAIS SUPPLÉMENTAIRES POUR LES ACTIVITÉS DE FORMATION À L'EXTÉRIEUR DE MONTRÉAL

Frais hors région	60 \$ /jour, pour chaque formateur
Déplacement	35 \$ /heure de déplacement
Kilométrage	0,43 \$ /km
Hébergement	Variable

ATELIERS DE PERFECTIONNEMENT SUR MESURE, CONFÉRENCES ET AUTRES ACTIVITÉS DE FORMATION

Pour une estimation des frais pour ces activités, veuillez prendre contact avec notre équipe de formateurs-conseillers à formation@suicideactionmontreal.qc.ca.

POLITIQUE D'ANNULATION

Les modalités suivantes s'appliquent si le client annule l'activité :

- Moins de 10 jours ouvrables avant la formation : 100 % des frais indiqués au contrat;
- Moins de 30 jours ouvrables avant la formation : 50 % des frais indiqués au contrat;
- Plus de 30 jours ouvrables avant la formation : frais administratifs de 15 % selon les frais indiqués au contrat.

Les modalités suivantes s'appliquent dans le cas où Suicide Action Montréal ne peut rencontrer son engagement :

- Le client se verra offrir de reporter la formation ou de l'annuler sans frais.

Tous les frais sont sujets à changement.

Les formations ne sont pas taxables.